

SOCIAL

Un rapport remis hier au ministre du Travail dresse un constat sévère sur les inégalités professionnelles entre les sexes. Il recommande des quotas de femmes dans les conseils d'administration et des sanctions pour les entreprises défilantes.

Inégalités hommes-femmes : Darcos promet de la transparence

Commandé en mars par Brice Hortefeux, le rapport, qui doit servir de base à la concertation prévue à l'automne entre les partenaires sociaux, a été remis hier à son successeur au ministère du Travail, Xavier Darcos. Inspectrice générale des affaires sociales, Brigitte Grésy dresse un constat accablant des inégalités professionnelles entre hommes et femmes : les emplois féminins restent « très concentrés dans 10 familles professionnelles (aide aux personnes, secrétariat, santé, etc.) », et sont sur-représentés parmi les emplois non qualifiés. Les femmes sont pénalisées par un chômage supérieur à celui des hommes, plus de temps partiel, des retraites inférieures, des écarts de rémunération de 27 % en moyenne et qui augmentent avec le niveau des diplômes

« Cette réalité nous fait honte », a réagi Xavier Darcos. Le ministre

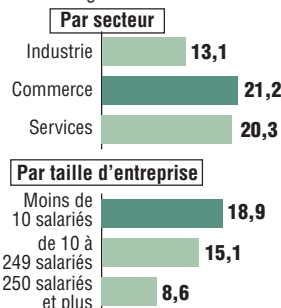
du Travail promet plus de transparence sur les écarts de rémunérations entre les sexes « dans un laps de temps très rapproché, de l'ordre de deux ans ». « Je souhaite que toute personne qui le souhaite puisse avoir accès à certaines informations de base sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les entreprises, a-t-il annoncé hier, à commencer par les plus grandes d'entre elles. »

Des « objectifs chiffrés »

Mais le gouvernement ne reprend pas à son compte, pour le moment du moins, d'autres propositions du rapport, qui vont beaucoup plus loin. Le document recommande ainsi d'appliquer des sanctions pour les entreprises qui ne fournissent pas de données sur les inégalités, sanctions également pour celles qui ne mettent pas en place des « indicateurs » et des « objectifs chiffrés de progression » sur ce sujet. Ces

Les femmes dirigeantes d'entreprise en France

En % des dirigeants



idé / Source : Rapport Grésy

La France compte seulement 8 % de femmes dans les conseils d'administration des 500 premières sociétés françaises.

sanctions pourraient toucher les allègements généraux de charges dont bénéficient les employeurs, ou bien, sur le modèle des mesu-

res en faveur de l'emploi des seniors, représenter « 1 % de la masse salariale ».

Et alors que la France compte seulement 8 % de femmes dans les conseils des 500 premières sociétés françaises, le rapport recommande d'appliquer un quota de 20 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et cotées en Bourse dans un délai de deux ans et de 40 % dans six ans. Il faut « poser le principe » d'« accroître progressivement la part des femmes dans les conseils d'administration des sociétés », a réagi, plus prudemment, Xavier Darcos. « Si nous voulons que les décisions soient prises pour les femmes, il faut très certainement qu'elles soient prises par des femmes. »

VINCENT COLLEN

Retrouvez le rapport et sa synthèse sur www.lesechos.fr/documents